



Paris, le 23 septembre 2009

La situation des AVS doit pouvoir évoluer vers une solution durable

Chaque rentrée scolaire voit ressurgir une interrogation concernant les AVS, dont les premiers contrats de 6 ans arrivent aujourd'hui à échéance. Il convient à présent de tirer les leçons de ces années de pratique et concevoir des réponses adaptées à la poursuite de cette action qui a prouvé son intérêt pour l'accompagnement d'élèves présentant un handicap.

L'AIRE, Association nationale des ITEP et de leurs Réseaux n'ignore pas les aspects administratifs et budgétaires concernant le financement et la gestion de ces accompagnants de vie scolaire mais s'inquiète de leur avenir professionnel.

L'AIRE, s'est clairement positionnée pour que tous les enfants puissent bénéficier d'une inscription et d'une scolarisation dans leur établissement scolaire de référence. La compensation de leur handicap et leur accessibilité à l'école doivent pouvoir être mises en oeuvre, quel que soit le type de handicap et assurées avec les moyens nécessaires à leurs besoins particuliers.

Dans la palette de réponses proposées, les AVS ont montré leur pertinence, à leur juste place, également auprès des enfants présentant un handicap psychique.

L'AIRE, affirme qu'il convient à présent de :

- Fixer un statut stable et mieux défini à ces intervenants,
- Répondre aux besoins de formation les concernant,
- Capitaliser l'expérience et le savoir faire acquis dans leur action. Il est en particulier urgent de trouver les modalités permettant de ne pas mettre fin à des situations de travail au moment même ou ces intervenants sont devenus le plus opérationnels, au bout de cinq années de pratique.

Une large concertation permettra de trouver les réponses adéquates dans l'intérêt de ces élèves et de leurs familles. La coopération avec le secteur médico-social s'en trouvera améliorée en lien avec la clarification des places, des statuts et des missions de chacun.

Gilles GONNARD,
Président de l'AIRE

Sylvain FAVEREAU,
Secrétaire Général de l'AIRE